Ville de Baie-Comeau

VENTE SURPLUS D'ACTIFS

Je désire acquérir le(s) lot(s) suivant(s) au(x) prix indiqué ci-dessous.

NUMÉRO LOT	DESCRIPTION	PRIX
	Taxe 5 % :	
	Taxe 9.975 % :	
	Total :	

Nom : _____
Adresse : _____
_____

Téléphone : _____
Courriel : _____

<u>CONDITIONS</u> :

Chacun des lots est vendu au plus offrant. Un délai de 7 jours est accordé au détenteur d'un lot pour en prendre possession suite à l'avis de la Ville.

Paiement effectué à l'Hôtel de Ville (19, avenue Marquette). L'acheteur peut prendre possession de son bien par la suite en se présentant au Service des travaux publics, au 30 Dollard-Des Ormeaux avec son reçu.

La Ville de Baie-Comeau se réserve le droit de retirer un lot.

Chaque lot est acheté tel que vu, sans aucune garantie.

Ce document doit être déposé au plus tard le jeudi 13 juin 2019 à 12 h au bureau de monsieur Michel Dionne, Service des travaux publics, 30 Dollard-Des Ormeaux, Baie-Comeau, ou expédié par courriel à l'adresse suivante : achats@ville.baie-comeau.qc.ca.

Signature : _____ Date : _____